

Rapport de développement durable Néo Terra

Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

Le CESER apprécie le format encore amélioré du rapport de développement durable donnant à voir des indicateurs clés et des exemples détaillés de projets soutenus. Il regrette cependant que le périmètre d'analyse de celui-ci ne porte que sur une partie des politiques régionales (40 % des montants des subventions), et n'intègre pas les enjeux de gouvernance partagée (citoyenneté, etc.) et les objectifs sociaux (pauvreté, éducation, santé, travail décent, égalité femmes-hommes, etc.) qui conditionnent la réussite des objectifs. L'Assemblée consultative invite donc le Conseil régional à mieux identifier dans les futurs rapports les effets des politiques menées par la Région sur le territoire et sur les grands enjeux de développement durable, et ce sur l'ensemble des actions menées par la collectivité, y compris les effets de la mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités.

Le CESER rappelle également son souhait de voir ce rapport participer à éclairer les réflexions menées dans le cadre des débats sur les orientations budgétaires. Il souhaite ainsi qu'une synergie soit opérée avec la démarche engagée par ailleurs par l'exécutif régional de mise en place d'un budget vert (à titre expérimental pour le budget primitif 2024 et appliqué à l'ensemble du budget pour 2025) pour permettre à la société civile d'apprécier les trajectoires, et aux élu.es de tirer des enseignements en termes d'orientation et d'action politique.

Un rapport qui gagnerait à considérer les éléments de contexte et les dynamiques d'évolution au regard de l'atteinte des objectifs

Le présent rapport Néo Terra, valant rapport de développement durable de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2022, fait état du bilan d'activité de la collectivité en faveur des transitions et s'inscrivant dans les 11 ambitions édictées par la feuille de route Néo Terra.

Ce document présente, en plus d'exemples illustrant la concrétisation des ambitions Néo Terra par les politiques régionales, un bilan chiffré du nombre de dossiers et du volume financier correspondant. Ainsi, le rapport fait état d'un total de **5 696 dossiers votés en Commission Permanente du Conseil régional** portant sur les 11 ambitions de la feuille de route (soit 33 % du total des dossiers retenus), pour un montant de plus de 489 M€, **représentant ainsi 40 % du montant des subventions accordées par la collectivité au titre de l'année 2022.**

Si la lecture et l'analyse de ce nouveau rapport de développement durable sont, cette année encore, facilitées et améliorées du fait de l'évolution du format donnant à voir des indicateurs clés, déclinés par ambition et par année, ainsi que des exemples détaillés de projets soutenus, le CESER regrette que ce rapport ne porte que sur une partie des politiques régionales (40 % des subventions), **ne permettant pas une lecture de l'impact de la globalité des politiques régionales sur le développement durable.**

De plus, il insiste à nouveau sur la nécessité de dépasser le format « bilan d'activité » afin **d'apprécier les trajectoires régionales au regard des objectifs initiaux de Néo Terra en s'appuyant sur des indicateurs de réalisation**, a fortiori alors que la future feuille de route Néo Terra 2 est en cours de finalisation. Le CESER considère qu'ainsi, le rapport exposerait mieux **les effets – directs et indirects – des politiques menées par la Région sur le territoire et sur les grands enjeux de développement durable** (décarbonation, protection de la biodiversité, etc.). De cette façon, l'Assemblée consultative souhaite la **mise en perspective des forces, des faiblesses, des axes et marges de progression possibles dans chaque domaine de compétence de la collectivité**, qui permettrait d'éclairer les réflexions et les décisions des élu.es, et participerait à la définition d'engagements précis.

Ainsi, le CESER s'interroge par exemple sur la dégradation de certains indicateurs et en particulier les données concernant la vente de pesticides classés cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques¹, ainsi que la quantité de déchets ménagers et assimilés produite² pour lesquels des éléments d'analyse seraient nécessaires afin de comprendre l'origine de ces évolutions et donc d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

- **Le CESER invite le Conseil régional à dépasser le format « bilan d'activité » du rapport de développement durable pour mieux donner à voir les effets – directs et indirects – des politiques menées par la Région sur le territoire et sur les grands enjeux de développement durable.**
- **Il insiste également sur l'intérêt d'élargir le champ sur lequel s'applique ce rapport afin que l'analyse porte sur l'ensemble des actions menées par la collectivité.**

Dépasser le strict cadre de Néo Terra 1 pour une approche plus globale du caractère « durable » des politiques du Conseil régional

Sur un plan plus général, le CESER s'interroge sur la pertinence de limiter le rapport de développement durable aux seules ambitions portées par Néo Terra, notamment en raison de leur **caractère centré principalement sur les aspects de transition énergétique et écologique**. En effet, ce cadre d'analyse laisse donc des champs d'actions identifiés encore ignorés alors qu'ils sont pourtant identifiés dans les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies³ et qu'ils participent bel et bien aux objectifs de « durabilité » ou de « soutenabilité ». Il s'agit en particulier **de gouvernance partagée** (citoyenneté, etc.) et **d'objectifs sociaux** (pauvreté, éducation, santé, travail décent, égalité femmes-hommes, etc.) qui conditionnent la réussite des objectifs. Cette restriction ne permet également pas de rendre compte du bilan de l'action régionale dans toutes les dimensions du développement durable avec leurs aspects positifs mais également leurs contradictions.

En ce sens, et dans la perspective de la présentation de la nouvelle feuille de route Néo Terra 2 à venir en novembre, **l'Assemblée consultative invite le Conseil régional à enrichir ce rapport à la faveur des révisions qui seront opérées, et notamment l'intégration des volets sociaux qui sont présagés, comme l'a souhaité le CESER au travers de sa feuille de route Néo Societas**. Il insiste également sur la nécessité que les prochains rapports rendent compte des résultats d'application des éco-socio-conditionnalités des interventions de la collectivité qui sont un levier d'accélération systémique et transversal des transformations et des transitions au regard des enjeux de développement durable.

Par ailleurs, dans une logique d'amélioration continue des politiques publiques, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'intérêt d'engager, dès l'amont, une démarche d'évaluation de la future feuille de route Néo Terra 2.

- **Le CESER préconise d'enrichir les futurs rapports de développement durable en y intégrant des objectifs sociaux et d'étendre l'analyse à l'ensemble des dimensions du développement durable.**
- **L'Assemblée socio-professionnelle invite le Conseil régional à intégrer les résultats de la mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités dans les futurs rapports de développement durable.**

¹ 2 933 unités en 2019, 2 800 unités en 2020 et 3 217 unités en 2021 en lien avec l'engagement de l'arrêt de l'utilisation des substances CMR dès 2025.

² 671,48 tonnes en 2019, 652,71 tonnes en 2020 et 698 tonnes en 2021 au regard de l'engagement qui consiste à Réduire de 10 % les déchets ménagers en 2020, puis de 12 % en 2025 et de 14 % en 2031 par rapport à 2010.

³ Cf. [Objectifs de développement durable \(un.org\)](https://www.un.org/fr/development/dpd/)

La nécessité d'une synergie entre le rapport de développement durable et la mise en place d'un budget vert

Enfin, et à l'instar des avis précédents, **le CESER rappelle son souhait de voir ce rapport participer à éclairer les réflexions menées dans le cadre des débats sur les orientations budgétaires**, desquels il est concomitant, pour y tenir pleinement compte des enjeux de développement durable.

Dans ce sens, **l'Assemblée socio-professionnelle souhaite qu'une synergie soit opérée entre les éléments présentés dans ce rapport et la démarche engagée par ailleurs par l'exécutif régional et pilotée par le pôle Finances du Conseil régional concernant l'expérimentation⁴ – et la mise en place à termes – d'un budget vert**. Cette démarche, conçue pour identifier l'impact de l'action du Conseil régional en matière

environnementale, **s'envisage comme un véritable outil d'aide à la décision** en ce qu'il consistera à classer l'ensemble des dépenses régionales au regard de leur participation à l'atteinte d'enjeux environnementaux selon les critères définis (favorable, défavorable, sans impact, etc.). La combinaison de ces deux exercices permettrait ainsi aux élu.es de **tirer des enseignements en termes d'orientation et d'action politique**.

Le CESER souhaite qu'une synergie soit opérée entre le rapport de développement durable et la démarche engagée par ailleurs par l'exécutif régional sur la mise en place d'un budget vert afin de permettre aux élu.es de tirer des enseignements en termes d'orientation et d'action politique.



Proposition de la Commission B « Évaluation des politiques régionales »
Président : Julien RUIZ, Rapporteur : Christian CHASSÉRIAUD

Avec les contributions des commissions :

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX



⁴ L'expérimentation menée pour 2023 et qui sera intégrée au budget primitif 2024 sera conduite sur une partie restreinte du budget (8 directions ont été désignées comme expérimentatrices : environnement, énergie-climat, numérique, performance industrielle, tourisme, culture, moyens généraux (frais de déplacement – mobilité) et transports routiers de voyageurs pour une valeur de 20% à 25% du budget. L'analyse portera en 1^{er} lieu sur la compatibilité des dépenses au regard des enjeux liés au changement climatique. L'objectif étant d'étendre cette analyse à l'ensemble du budget de la Collectivité dès 2024 et selon plusieurs axes d'analyse (notamment impact sur la biodiversité, etc.). Ce travail s'appuie sur une méthode développée par l'institut I4CE et déjà éprouvée par les Régions Occitanie et Bretagne.

Vote sur l'avis du CESER

« Rapport de développement durable Néo Terra »

144 votants

2 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine